



**HAL**  
open science

## Images des langues en discours : enjeux et réalités

Michelle Auzanneau

► **To cite this version:**

Michelle Auzanneau. Images des langues en discours : enjeux et réalités. Images et dynamiques de la langue, Poitevin-saintongeais, français et autres langues en situation de contact, L'Harmattan, p. 47-59, 2005. hal-00927296

**HAL Id: hal-00927296**

**<https://hal.science/hal-00927296>**

Submitted on 12 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michelle Auzanneau, 2005, « Images des langues en discours : enjeux et réalités », in L. Jagueneau (ed), *Images et dynamiques de la langue, Poitevin-saintongeais, français et autres langues en situation de contact*, Paris, L'Harmattan, p. 47-59.

## IMAGES DES LANGUES EN DISCOURS : ENJEUX ET REALITES

**Michelle AUZANNEAU**

Université René Descartes Paris V, Laboratoire de Sociolinguistique

Les images sur la langue et ses usages telles qu'elles apparaissent dans des discours relatifs à la gestion politique ou spontanée de la situation sociolinguistique française mettent en lumière certains enjeux de cette gestion. L'objectif, modeste, de cette contribution est d'examiner certaines de ces images circulant dans les discours politiques et les discours des locuteurs en prenant notamment comme référence deux textes politiques connus<sup>1</sup> entourant chronologiquement la signature de la charte européenne des Langues régionales et minoritaires<sup>2</sup> et des déclarations de locuteurs poitevins enquêtés en 1990-91<sup>3</sup>.

Remarquons tout d'abord qu'on n'avait pas autant traité de la diversité linguistique de la France et des pratiques des locuteurs depuis longtemps. L'intérêt pour les langues régionales semble se généraliser au moment même où elles s'avèrent profondément fragilisées et qu'il paraît difficile d'inverser la dynamique de déclin des situations sociolinguistiques en question.

Le sujet intéresse non plus seulement les associations militant pour la sauvegarde des langues et des cultures régionales, mais également les politiques, les médias, et même, de plus en plus, les linguistes.

Bien que les avis soient partagés, l'orientation politique actuelle affirmée montre qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de prendre en compte la diversité linguistique pour mieux « l'anéantir » afin de garantir l'unification et l'indivisibilité de l'Etat, comme à l'époque de la révolution française, mais plutôt de la reconnaître et de la valoriser.

Ainsi par exemple, le 29 octobre 1997, Lionel Jospin, dans la lettre qu'il adressait à Nicole Péry, déclarait (lettre 1997 : cf note 1) :

Les langues régionales sont une richesse de notre patrimoine culturel. J'ai tenu à affirmer cette conviction récemment devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le temps est, en effet, révolu où l'Etat pouvait considérer que l'enseignement de ces langues était de nature à menacer l'unité nationale.

En juillet 1998, B. Poignant écrivait dans son rapport (rapport 1998 : cf note 1) sur « Les langues et cultures régionales » au premier ministre Lionel Jospin :

Il (notre pays) est comptable de la vie de ces langues sur le territoire. Pourtant la France a pris beaucoup de retard. Il a la responsabilité de les sauvegarder, de les transmettre et de les développer. Ne rien faire serait choisir leur disparition, au moins leur effacement. Cette disposition serait contraire à de nombreux textes internationaux.

<sup>1</sup> B. Poignant, *Langues et cultures régionales*, Collection des rapports officiels, Rapport au premier ministre Lionel Jospin, La documentation française, le 1<sup>er</sup> juillet 1998 (rapport 1998). B. Poignant est alors maire de Quimper. Il prend la suite d'une mission débutée par Nicole Péry, Député des Pyrénées – Atlantiques sur la demande du premier Ministre, Lionel Jospin. Lionel Jospin, dans une lettre adressée à Nicole Péry, le 29 octobre 1997 (lettre 1997), précisait ainsi l'objectif de cette mission : « Je souhaite en conséquence que vous dressiez un état des lieux avec ses points forts et ses points faibles. A partir de ce bilan, il vous appartiendra de formuler toute proposition permettant d'assurer le développement harmonieux et concerté de l'enseignement de ces langues, tout en prenant en compte des impératifs budgétaires. » ; Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la culture et de la communication, Ouverture des travaux, *Actes des premières assises nationales des langues de France*, 4 octobre 2003 (discours 2003).

<sup>2</sup> Signature de la charte le 7 mai 1999 à Budapest

<sup>3</sup> Voir Michelle Auzanneau, *La parole vive du Poitou, Une étude sociolinguistique en milieu rural poitevin*, L'Harmattan, 1998.

En octobre 2003, Jean-Jacques Aillagon ouvrait les Premières Assises des langues régionales et des langues de France, en précisant ses objectifs de la façon suivante (cf note 1) :

Nous sommes ici rassemblés pour célébrer la polyphonie trop largement méconnue des parlers de notre pays et pour affirmer l'éminente valeur culturelle de ces langues, mais aussi pour discuter de leur place dans la société française et de l'horizon de leur développement. Nous ne sommes pas ici seulement pour évoquer leur histoire. Alors même que partout, de par le monde, la diversité des langues est un fait reconnu, nous devons nous interroger sur la place que nous entendons donner à cette diversité linguistique (...)

Depuis une époque récente, l'État français insiste donc sur la nécessité d'envisager l'avenir de la nation en tenant compte de sa diversité linguistique et en affirmant ainsi la richesse nationale au sein de l'Europe. *« Il importe d'inscrire les langues et les cultures régionales au cœur d'un grand projet de politique culturelle et linguistique nationale »,* déclarait Jean-Jacques Aillagon aux Premières Assises nationales des langues de France.

Mais cette prise de position a lieu dans le cadre d'une Europe en construction cherchant ses alliances politiques et ses références identitaires à la fois dans l'idée d'une certaine unité et dans celle de l'affirmation de particularismes régionaux.

Les relations entre État et linguistes ou associations donnent naissance à des projets, des recherches, des actions en faveur de la connaissance de la diversité linguistique ou encore de la promotion des langues régionales. Ainsi, par exemple, La Délégation à la langue française (devenue Délégation à la langue française et aux langues de France) DGLF-LF, rattachée en 1996 au ministère chargé de la culture, a mis en place un observatoire des pratiques linguistiques auquel collaborent des linguistes et qui a *« pour mission de donner à connaître la situation linguistique de la France, à travers les pratiques langagières concrètes (variétés des usages, contact entre les langues question de transmission et d'acquisition...). »*<sup>4</sup>

Ces diverses collaborations devraient être favorables à la prise en compte des pratiques sociolinguistiques régionales et à la reconnaissance du plurilinguisme français. Pourtant, les linguistes, rattachés ou non à des organismes d'État, prenant ou non position pour la promotion ou la sauvegarde des langues régionales, proposent des analyses des situations régionales françaises qui omettent encore trop souvent le recueil d'énoncés en situation de communication et ne permettent pas de rendre pleinement compte des réalités sociolinguistiques dynamiques. Les acteurs des mouvements associatifs de sauvegarde et promotion des langues continuent de réclamer la reconnaissance officielle des langues régionales à l'État français qui ayant signé la Charte des langues minoritaires refuse jusqu'à présent de la ratifier en vertu de l'article 2 de la constitution française de 1958<sup>5</sup> qu'il se refuse de reconsidérer.

Ces quelques éléments qui montrent que les objectifs annoncés par les acteurs politiques ne sont donc pas toujours suivis d'effets rendent également compte du fait que les prises de position en matière linguistique sont liés à des enjeux qui dépassent largement l'intérêt pour les langues et les pratiques linguistiques en tant que telles. Les discours sur la langue portent en creux certains de ces enjeux. Les dénominations des langues sont particulièrement significatives. Elles révèlent ou génèrent des images des situations sociolinguistiques et disent comment on envisage ces situations et parfois comment on souhaite agir sur elles. Elles rendent donc compte de positionnements particuliers de ceux qui les emploient dans le cadre de situations socio-politiques données.

Ces dénominations sont non seulement conditionnées par un contexte socio-politique, culturel et linguistique particulier mais aussi elles agissent sur ce contexte, car elles renvoient à des catégorisations, c'est-à-dire à des représentations sociales, des langues et de leurs usagers. Les dénominations sont influencées par ces catégorisations mais également, elles participent à leur construction. Et les catégorisations agissent sur les pratiques linguistiques, donc sur certains aspects des dynamiques sociolinguistiques.

<sup>4</sup> Site DGLF-LF : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dgjf/>

<sup>5</sup> Article 2 de la constitution de 1958 : « La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est la Marseillaise. La devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité. Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Les items associés aux substantifs utilisés pour dénommer les langues sont aussi intéressants. Dans les documents pris pour base de travail de cette communication le choix de l'item « langues » est le plus souvent associé au qualificatif « régionales », pour préciser ensuite : langue bretonne, langue basque, langue corse, etc. mais moins souvent poitevin saintongeais, ou normand ou picard, par exemple, inclus dans l'ensemble « langue d'oïl » ou « langues d'oïl ». Absence de distinction qui contribue à la construction de l'image d'un ensemble de variétés linguistiques parentes, pas assez distinctes du français et les unes des autres pour qu'on les considère séparément, ou encore l'image de langues déjà disparues des pratiques ou, pour reprendre des expressions courantes, des « parlers », « des accents » du français.

Le rapport Poignant précise à propos de « langue régionale » :

D'une manière générale on entend par langues régionales selon l'appellation retenue par la loi Deixonne de 1951, les langues de culture de la République autres que le français. Le qualificatif « régionales » les différencie des langues vivantes étrangères.

Par cette dénomination « langue régionale » on attribue aux « formes » linguistiques considérées un statut social en référence à la loi et à la république française, mais aussi, par le seul emploi du terme de « langue » (et non parler, dialecte, patois, etc.), une vitalité du fait de l'opposition aux langues vivantes étrangères (vs non étrangères), un territoire par la référence aux régions et par l'opposition à l'étranger, un rôle par leur association à l'item culture. Mais « langue régionale » se distingue également de « langue locale », de « parlers locaux » et de « patois de » ou encore « parler de », comme « patois de Lezay », « parler de Rouillé », par exemple. La zone de référence géopolitique considérée ici de même que dans la plupart des discours politiques relatifs à l'Europe est donc la région et non pas la commune ou même l'ensemble de communes (ex : le Civrainsien, le Mellois). Les communes ou l'ensemble de communes représentent des espaces géographiques plus restreints que la région et semblent plutôt envisagés d'un point de vue social et culturel. On se tourne donc davantage vers la nation que composent les régions plutôt que vers des entités sociales plus petites et les pratiques linguistiques sont considérées à ce niveau.

La fonction identitaire des langues s'envisage donc à l'échelle de la région, de la nation non pas des espaces multiples qui la composent et le rôle des langues est à comprendre dans cette perspective. Les enjeux représentés par la reconnaissance des langues se situent à un niveau national et international plutôt qu'au niveau régional et moins encore local.

Les discours sur les langues révèlent, par ailleurs, que les « langues régionales » sont considérées en dehors de l'influence de la langue dominante, le français, en dehors, en général, de toutes fonctions autres qu'identitaires, et que l'augmentation du nombre de leurs locuteurs par l'enseignement pourrait suffire à préserver « le trésor » qu'elles représentent. Les objectifs généralement annoncés dans le domaine politique comme militant ou scientifique sont ceux de la sauvegarde du patrimoine et donc de la protection des langues régionales qui font partie de ses « trésors » et de ses « monuments » :

Rapport Poignant (1998) : « Nos langues et nos cultures régionales sont aussi notre patrimoine commun, une partie du patrimoine de l'humanité. Aujourd'hui la République ne respecterait pas ses propres principes si elle n'était pas attentive aux demandes, aux attentes, à la vie de ces langues et cultures qui existent sur son territoire, en métropole comme en outre-mer. Notre pays aime protéger ses monuments et ses œuvres artistiques (...). Il doit porter la même attention à son patrimoine linguistique et à sa diversité culturelle. Cela relève de son devoir (...) « L'Europe a besoin d'affirmer son identité qui est faite de la diversité de son patrimoine linguistique et culturel. A cet égard les langues et les cultures régionales, méritent de notre part une attention particulière. »

Actes du colloque Langues et Cultures régionales de France, Etat des lieux, enseignement, politiques, Sorbonne (11-12 juin 99) : « Les langues régionales font partie du trésor culturel de ce pays qui est condamné si des mesures adéquates ne sont pas prises, si une politique de soutien diversifiée n'est pas clairement définie par l'Etat et les collectivités territoriales »<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Le Colloque Langues et Cultures régionales de France, Etat des lieux, enseignement, politiques, réunissant linguistes, journalistes et politiques a eu lieu en Sorbonne les 11 et 12 juin 1999, c'est-à-dire un mois après la signature de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Les actes, coordonnés par Christos Clairis, Denis Costaoec et Jean Batiste Coyos, sont publiés chez l'Harmattan la même année. Les actes précisent que le colloque avait pour objectif « d'informer et de débattre, sans exclusive, cela même

Les métaphores auxquelles correspondent les termes de « trésor » et de « monuments » contiennent non seulement les valeurs dominantes de richesse et de culture mais aussi celles d'immobilité (bien qu'un trésor puisse fructifier), de figement et d'ancienneté. Ce qui vient confirmer le constat selon lequel la préoccupation n'est de considérer les langues ni d'un point de vue dynamique, sous l'angle du changement linguistique, ni du point de vue de leur usage. La connaissance des réalités linguistiques résultant de siècles de contact inégalitaire de langues ne semble manifestement pas constituer un objectif majeur, ce qui paraît paradoxal si l'on affirme, par ailleurs, qu'il est nécessaire de prendre en compte la diversité linguistique du pays.

Tout se passe comme si les langues pouvaient être considérées en dehors de leur emploi, de leurs fonctions et en dehors de leur évolution en contexte socio-politique, économique et sociolinguistique mais seulement pour leur valeur symbolique de « langues des régions de France ». Remarquons que l'emploi dans ces discours du terme de « langues » plutôt que de celui de « parlars » ou de « patois », par exemple, n'a pas pour objectif d'affirmer l'existence de systèmes linguistiques distincts du français, qu'il s'agisse des langues d'oïl ou des langues d'autres familles.

Observons, en outre, que la notion de référence couramment employée concernant l'existence de « langues » sur le territoire français est celle de « diversité linguistique » et non celle « plurilinguisme ». Cette dernière serait-elle trop chargée symboliquement pour que l'idée de la nation y résiste ? ou encore serait-elle inadaptée à la description des réalités linguistiques hybrides que l'on ne peut véritablement ignorer ? Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'elle ne participe pas tant que celle de diversité linguistique à la construction de l'image d'une nation française riche mais unifiée.

L'ensemble de ces remarques permet de répondre à la question de savoir pourquoi les principales mesures envisagées par les politiques linguistiques concernent l'enseignement formel de langues régionales « idéales » et éventuellement l'attribution à ces langues d'un statut institutionnel.

Certains discours, plus explicites que d'autres quant aux orientations des politiques menées, annoncent clairement que la préservation du patrimoine n'est pas un but en soi mais un but subordonné aux intérêts de projets politiques plus généraux. Tel est le cas, par exemple, de certaines parties du rapport Poignant ou encore du discours de Jean-Jacques Aillagon aux Assises :

B. Poignant (1998) : « L'Europe a besoin d'affirmer son identité qui est faite de la diversité de son patrimoine linguistique et culturel. A cet égard les langues et les cultures régionales méritent de notre part une attention particulière. »

Jean-Jacques Aillagon (2003) : « Nous ne pouvons pas en effet promouvoir la diversité culturelle comme nous le faisons au sein de l'UNESCO, sans favoriser cette même diversité culturelle au sein de notre pays.(...) Deux circonstances nous invitent à ce renouveau des langues régionales. Il s'agit d'abord de la Conférence de l'UNESCO sur la diversité culturelle et les discussions actuelles sur le futur cadre européen (...). L'environnement européen nous invite à favoriser la diversité culturelle, d'autant plus que les langues régionales constituent un élément de rapprochement avec nos voisins européens.

La deuxième circonstance est le processus décentralisateur actuel. Alors que certaines décisions ont déjà été prises par les collectivités locales, la décentralisation nous incite à approfondir la réflexion sur la place des langues régionales. »

La sauvegarde des langues comme éléments du patrimoine culturel de la nation apparaît donc très secondaire face aux intérêts de politiques intérieure et extérieure présentés par la seule reconnaissance de l'existence de ces langues. Il s'agit bien là pour la France de prendre ou de maintenir une place privilégiée dans l'Union européenne et sur un plan international en s'alignant sur une ligne de conduite européenne dominante relativement à la reconnaissance des langues régionales et de poursuivre, dans le même temps, la lutte en faveur du français face à l'anglais dominant. Il s'agit également de favoriser le processus de décentralisation que

---

si les contributeurs se recrutent parmi les partisans de la promotion des langues et des cultures régionales plutôt que chez les inconditionnels du monolinguisme, les défenseurs du « français assiégé » ou du « tout pour l'anglais ».

connaît la France. Jeux complexes et mêlés dans le cadre desquels il peut être difficile de savoir quelle place réelle pourra être accordée aux langues régionales.

Quel intérêt aurait-on, dans un tel contexte, à prendre en compte les mélanges de langues, les phénomènes d'hybridation, les phénomènes de changement linguistique, les pratiques et les représentations linguistiques des locuteurs alors que ce qui importe avant toute chose c'est la valeur symbolique des langues et leur affirmation comme langues des régions françaises véhicules de culture française ?

Les locuteurs, eux, sont souvent beaucoup plus sensibles aux réalités linguistiques qu'ils vivent, à leurs significations et à leurs causes et leurs propos sur la langue ou leur comportement en interaction permettent de complexifier cette vue trop simpliste de la réalité sociolinguistique.

Lors d'une recherche en Poitou, au début des années 1990<sup>7</sup>, une agricultrice, patoisante, de 48 ans tenait un discours très représentatif de celui de l'ensemble des informateurs interviewés ou observés alors :

Informatrice - D'après qu'il faut pas perdre le patois il faudrait le conserver , parce que je sais pas c'est une machine de pays

Enquêtrice - Ah oui qui a dit ça ?

Informatrice - Sur les revues, les bouquins...qu'il faudrait conserver le patois à tout prix, sans le parler mais le conserver (femme, 48 ans, langue première : poitevin, agricultrice)

Affirmation paradoxale, qui recourait pour valoriser la langue à un discours extérieur officialisé (la TV, la radio, le maire, etc.), montrant cependant qu'elle avait bien compris la teneur des termes de « trésor » et de « patrimoine » et qu'elle distinguait « la langue régionale » de celle qu'elle parlait au quotidien.

Cette langue variante, mêlée d'éléments poitevins et français, plus ou moins éloignée du français standard, constituait son « patois » ou son « français écorché ». Un patois qu'elle considérait comme un mauvais français, une non langue, un parler sans valeur sociale, mais un parler comportant des éléments linguistiques fonctionnant comme des marques d'appartenances sociales ou géographiques, en tout cas communautaires, identitaires. Un parler dans lequel elle se reconnaissait et reconnaissait ses pairs et qui lui permettait de négocier ses *positionnements interpersonnels* dans le cadre des interactions quotidiennes auxquelles elle participait. Ce parler, elle n'a cependant pas souhaité le transmettre à ses enfants, de la même façon que ses parents n'avaient pas souhaité le lui transmettre, mais l'avaient fait indirectement. Ses motivations étaient identiques à celles de ses parents, il s'agissait de ne pas doter ses enfants d'« habitudes » linguistiques stigmatisées et stigmatisantes, considérées comme des obstacles à leur apprentissage du français et donc à leur promotion sociale.

Cette locutrice, comme ses pairs, avait conscience des valeurs sociales et symboliques des langues sur un plan plus ou moins large et de la relation entre ces valeurs et le marché économique, notamment. Elle savait, comme ses pairs, qu'au moment où la société rurale traditionnelle subissait de profonds bouleversements, la langue locale était infériorisée socialement de même que ses locuteurs. Elle employait les termes « arriérés », « illettrés », « archaïques » pour parler de ces derniers, ou plutôt de l'image qu'on leur attribuait et donc de la sienne. Elle savait, même si elle ne l'explicitait pas, que l'usage de la langue locale n'était pas autorisé socialement, sous toutes ses formes, à n'importe quel locuteur. Dans certaines conditions, en parlant « patois », les femmes pouvaient bien paraître « vulgaires », les jeunes « grossiers », voire « stupides ».

Les discours des locuteurs poitevins sur la langue recueillis lors de cette recherche, dégagent ainsi tous les facteurs qui ont fait que la transmission de la langue locale est devenue indirecte pour disparaître avec les plus jeunes générations. Ils disent également quels sont ou quels ont été les facteurs favorables à l'abandon de la langue et quels sont ou ont été les facteurs favorables à leur préservation. Ils parlent de la complexité linguistique des usages et de leur signification en situation de communication. Or, de tels facteurs et

---

<sup>7</sup> M. Auzanneau, *La parole vive du Poitou, Une étude sociolinguistique en milieu rural*, L'Harmattan, 1998. Étude réalisée à partir de l'observation et de l'analyse de 1100 interactions (interactions de base c'est-à-dire réunissant diverses interactions liées par un ou plusieurs participants changeant de partenaires) concernant 1000 clients de marchés ruraux participant à des interactions de type divers, commerciales ou non , ainsi que de 40 entretiens semi-directifs réalisés auprès de clients et 23 vendeurs et 100 questionnaires destinés aux clients.

caractéristiques des situations sociolinguistiques, en Poitou ou ailleurs, sont précisément, souvent omis par les décideurs en matière de gestion des situations sociolinguistiques.

Les dénominations des locuteurs poitevins dessinent une réalité linguistique moins binaire que celle à laquelle renvoient des discours examinés plus haut. Elles rendent compte de la perception qu'ont les locuteurs de la variation linguistique propre à la région. Ces dénominations dessinent un continuum linguistique dont les pôles seraient constitués par le français correct ou « bon français » et le « vrai patois », deux variétés dont les locuteurs déclarent généralement ne pas avoir la compétence. D'autres dénominations réfèrent à des réalités intermédiaires telles que : « français écorché », « déformé » ou « mauvais français » qui comportent une valeur évaluative relative à la déviance par rapport à la norme du français et qui manifestent également la méconnaissance qu'ont les locuteurs de l'origine étymologique du poitevin, ou encore telles que : « Patois éclairci », « Patois mitigé », « Patois déformé », « un peu patois » : constituent également une évaluation, cette fois-ci par rapport au « vrai patois » et se réfèrent au mélange de langues sollicitant notamment le procédé métaphorique (échelle du clair-obscur).

Enfin, le « patois du pays », « patois local, du coin, de la région, du Poitou, de Lezay », ou « de Rouillé » se définit en rapport avec l'espace.

Ces catégories de dénominations peuvent être employées par un même locuteur en totalité ou en partie. Elles peuvent être équivalentes ou non selon l'usage des locuteurs. Ainsi, par exemple, « français écorché » et « patois » peuvent être utilisés indistinctement chez un locuteur mais renvoyer à la perception d'un mélange plus ou moins important d'unités poitevines et françaises chez un autre, donc à différents niveaux d'un continuum linguistique.

Il ne s'agissait pas dans la recherche effectuée de savoir s'il existait une correspondance entre les dénominations employées et les variétés linguistiques effectivement utilisées<sup>8</sup>. Mais la réponse à cette question apporte moins à la compréhension des pratiques observées que le fait de savoir que les locuteurs se représentent l'existence de la variation linguistique entre deux pôles linguistiques différents.

En effet, leurs représentations donnent du sens à leurs actes, à leurs productions linguistiques et sous-tendent ces productions.

Les pratiques linguistiques des locuteurs du sud des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres dessinent un continuum linguistique segmenté en variétés de discours dont quatre correspondent à des combinaisons différentes et régulières d'unités poitevines et françaises distinctes et à une variété linguistique non hybride, le français régional ou standard. Les compétences linguistiques des locuteurs sont variables et les valeurs et fonctions qu'ils accordent aux différentes variétés de discours dépendent de ces compétences ainsi que des identités sociales, des réseaux sociaux des locuteurs et de leurs objectifs communicationnels. Ainsi, par exemple, la variété de discours présentant la diversité et la quantité la plus petite d'unités poitevines distinctes du français (V1) peut être considérée par les locuteurs comme du « français » ou du « patois », affirmer une appartenance au groupe des agriculteurs ou à la société plus large, ou encore prendre la valeur d'une variété neutre en termes d'appartenance, manifester l'insécurité linguistique du locuteur, etc. selon les locuteurs et les données de l'interaction à laquelle ils participent à un moment donné. Les variétés de discours sont pourvues de valeurs ambivalentes latentes qui s'actualisent mais aussi se construisent, lors des prises de parole.

Ces réalités linguistiques comme celles qui caractérisent les situations régionales françaises en général sont des réalités complexes et mouvantes en dehors desquelles on ne peut ni connaître ni comprendre la diversité linguistique de la France.

La situation sociolinguistique poitevine est donc riche et parle d'une société en mouvement dans laquelle des identités sociales s'affirment, se créent, évoluent. Pourtant parmi ces variétés de discours, seul le français standard est concerné par les discours relatifs à la gestion de la situation sociolinguistique française considérés et la langue régionale à laquelle ils se réfèrent, une langue hors influence du français, n'apparaît pas parmi elles. Les autres variétés linguistiques, les variétés principalement en usage, sont omises.

Sont omises également les valeurs sociales et symboliques que prennent les variétés de discours en interaction, valeurs variables et mouvantes selon les données des interactions mais qui participent à la signification des messages et qui permettent aux relations sociales de s'exprimer dans la communauté (ex : marques de

---

<sup>8</sup> Il serait possible de travailler sur cette question à partir de tests d'écoute d'énoncés réels.

distinction, de distance, d'intimité, de neutralité, de pudeur, de volonté ou de refus d'alliance, d'appartenance à un groupe, etc.)

Omise, l'importance des marques identitaires des langues locales, celles dans lesquelles se reconnaissent les locuteurs et qui ont favorisé une certaine préservation des langues régionales (ex : prononciation, lexèmes), marques qui disparaissent en partie dans le cadre de la standardisation des langues en vue de leur enseignement. Omises, les conditions socio-économiques, historiques et démographiques de l'évolution des langues et de leurs fonctions déterminantes de leur vitalité et de leur devenir. Omis les locuteurs, à nouveau omis. Eux à qui on avait refusé le droit de parler leur langue, « leur patois » disait-on, eux qui se déclarent des locuteurs sans langue (« je ne parle pas la langue X », « le patois », « le français correct »), eux dont les pratiques réelles, aujourd'hui encore, ne sont pas reconnues.

Mais pourquoi en serait-il donc autrement, à quoi servirait la prise en compte de ces mélanges, de ces pratiques mouvantes et innommées dans le cadre de la gestion de la situation sociolinguistique du pays si les objectifs sont tournés vers l'Europe, les relations internationales, la décentralisation ? Et peut-on réellement sauvegarder une langue sans prendre en compte les contextes dans lesquels elle évolue et les représentations et pratiques linguistiques de ses locuteurs ? Est-il utile aux politiques de sauvegarder des langues ou leur est-il suffisant de sauvegarder l'image, une certaine image, des langues ?

Mais quel serait l'intérêt pour le linguiste ou pour celui qui s'implique dans la sauvegarde d'une langue, de ne pas prendre en compte les productions linguistiques réelles et les données des situations sociolinguistiques ?

Enfin, quel serait l'intérêt des locuteurs de voir leurs pratiques linguistiques réelles effectivement reconnues ?